

tenue sous la présidence de Madame BOURJADE, assisté(e)  
de Monsieur RAGUIN et Monsieur DIDIERLAURENT, Conseillers  
En présence de Monsieur SANSON, Rapporteur public  
Monsieur LOPEZ, Greffier

**09 heures 15**

---

01) DOSSIER N° 2401499 RAPPORTEUR: Madame Agnès BOURJADE

---

**Titre de l'affaire** Annulation de la décision du 19 janvier 2024 par laquelle l'OFFI a notifié à Mme XXX la cessation des conditions matérielles d'accueil

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame XXX	Maître BAZIN Judith (Cour)
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	directeur

---

02) DOSSIER N° 2400740 RAPPORTEUR: Madame Agnès BOURJADE

---

**Titre de l'affaire** Annulation de la décision du 28 novembre 2023 par laquelle l'OFII a refusé d'accorder les conditions matérielles d'accueil à leur enfant

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame XXX	Maître LLINARES Sophie (Cour)
	Monsieur XXX	Maître LLINARES Sophie (Cour)
	Madame XXX	Maître LLINARES Sophie (Cour)
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION	directeur



**09 heures 15**

05)	<b>DOSSIER N° 2306057</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Valentin RAGUIN</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de l'arrêté n° PA 066 145 23 K0001 du 21 avril 2023 par lequel le maire de la commune de Ponteilla a accordé un permis d'aménager à la SARL Domaine Mas Becha en vue de la réalisation d'un lotissement de 13 lots sur un terrain sis 9001 avenue de Pollestres/Nyils parcelle 145AR19,145AR26,145AR9, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux en date du 21 juin 2023	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame XXX Monsieur XXX SARL ASINERIE KULENI	SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE PONTEILLA-NYLS SARL DOMAINE MAS BECHA	Maître BONNET Frédéric (Cour) S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
06)	<b>DOSSIER N° 2401257</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Valentin RAGUIN</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de l'article 2 de l'arrêté n° PC 0113222300005 en date du 5 septembre 2023 pris par la commune de Roquefort-des-Corbières imposant à M. XXX la construction d'un bassin de rétention dans son projet de construction d'un groupe d'habitation de 4 maisons sur un terrain sis rue Font de las Muolas - Champ de Naut.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur XXX	SELARL LYSIS AVOCATS
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE ROQUEFORT DES CORBIERES	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
07)	<b>DOSSIER N° 2306607</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Valentin RAGUIN</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SHBD-2023-0028 du 14 juin 2023 par lequel le préfet de l'Aude a retiré l'arrêté préfectoral n° DDTM-SHBD-2023-008 du 14 février 2023 fixant la commune de Sigean exemptée de l'application des dispositions de la section 2 du chapitre II du titre préliminaire du livre III de la partie législative du code de la construction et d'habitation au titre de la période triennale 2023-2025 du fait de l'interdiction de construire des bâtiments à usage d'habitation sur plus de la moitié de leur territoire urbanisé, ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 6 septembre 2023	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	PORT-LA-NOUVELLE	SELARL LYSIS AVOCATS
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DE L'AUDE	

**09 heures 15**

<b>08)</b>	<b>DOSSIER N° 2303734</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	RENOI CE - Annulation de l'arrêté n° PA 34217 19 M0001 en date du 7 janvier 2020 par lequel le maire de la commune de Prades-le-Lez a délivré un permis d'aménager à la société Angelotti Aménagement en vue de la création d'un lotissement de 10 lots dénommé "Le Domaine des Pins" sur un terrain sis Chemin des Pendances, ensemble la décision de rejet du recours gracieux en date du 14 avril 2020	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	ASSOCIATION BIEN VIVRE AUX PENDANCES Madame XXX Monsieur XXX Madame XXX Monsieur XXX Madame XXX Monsieur XXX Madame XXX Monsieur XXX	Maître DATAVERA Anne-Sophie (Cour) Maître DATAVERA Anne-Sophie (Cour) Maître DATAVERA Anne-Sophie (Cour) Maître DATAVERA Anne-Sophie (Cour) Maître DATAVERA Anne-Sophie (Cour) Maître DATAVERA Anne-Sophie (Cour) Maître DATAVERA Anne-Sophie (Cour) Maître DATAVERA Anne-Sophie (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE PRADES-LE-LEZ SOCIÉTÉ ANGELOTTI AMENAGEMENT	Maître BRAS Hélène (Cour) SELARL VALETTE-BERTHELSEN
<b>09)</b>	<b>DOSSIER N° 2404563</b>	<b>RAPPORTEUR: Monsieur Matthieu DIDIERLAURENT</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	déféré à l'encontre du permis de construire n° PC 34263 23 M 0003 tacitement délivré par le maire de la commune de Saint-hilaire de Beauvoir pour la réalisation d'un logement de fonction, d'un bâtiment d'élevage équin et de l'installation de panneaux photovoltaïques.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE ST-HILAIRE-DE-BEAUVOIR GFA DE MASTIGADOUR	SELARL VALETTE-BERTHELSEN Maître BOUDAILLIEZ Aline (Cour)

Arrêté le 19/05/2026

La magistrate désignée : A. Bourjade